

## (12) BREVET D'INVENTION

(11) N° de publication : **MA 54682 B1** (51) Cl. internationale : **A61P 9/10; A61K 31/198**

(43) Date de publication :  
**28.04.2023**

---

(21) N° Dépôt :  
**54682**

(22) Date de Dépôt :  
**27.12.2019**

(30) Données de Priorité :  
**09.01.2019 EP 19151064**

(86) Données relatives à la demande internationale selon le PCT:  
**PCT/EP2019/087056 27.12.2019**

(71) Demandeur(s) :  
• **Tseti, Ioulia, 13 Pavlou Mela Street 145 61 Kifissia Attikis (GR)**  
• **Uni-Pharma Kleon Tsetis Pharmaceutical Laboratories S.A., 14th Klm, National Road 1 14564 Kifissia, Attica (GR)**

(72) Inventeur(s) :  
**PANTOS, Constantinos ; MOUROUZIS, Iordanis**

(74) Mandataire :  
**SABA & CO., TMP**

(86) N° de dépôt auprès de l'organisme de validation: **EP19832974.0**

---

(54) Titre : **L-TRIIODOTHYRONINE (T3) POUR LIMITATION DANS L'OBSTRUCTION MICROVASCULAIRE**

(57) Abrégé : La présente invention concerne l'utilisation de la L-triiodothyronine (T3) dans un nouveau traitement visant à limiter ou empêcher l'apparition d'une obstruction microvasculaire (OMV), suite à une intervention coronarienne percutanée primaire (PPCI) réussie, au cours d'un infarctus aigu du myocarde avec sus-décalage du segment ST (STEMI).

## Revendications

- 5 1. L-triiodothyronine (T3) pour une utilisation dans le traitement de l'obstruction microvasculaire (MVO), dans laquelle le traitement de la MVO est commencé après une intervention coronarienne percutanée primaire (PPCI), dans laquelle le PPCI est réalisé chez des patients atteints d'infarctus du myocarde avec élévation du segment ST (STEMI).
- 10 2. L-triiodothyronine pour une utilisation selon la revendication 1, dans laquelle la MVO est mesurable par résonance magnétique cardiaque.
- 15 3. L-triiodothyronine pour une utilisation selon la revendication 1 ou 2, dans laquelle la T3 est administrée par voie intraveineuse sous la forme d'une solution avec une concentration de T3 dans la plage de 5 à 20 µg/ml.
- 20 4. L-triiodothyronine pour une utilisation selon la revendication 3, dans laquelle les patients reçoivent un bolus initial de 0,7 à 0,9 µg de T3 par kg de poids du patient.
5. L-triiodothyronine pour une utilisation selon la revendication 3 ou 4, dans laquelle le patient reçoit, après le bolus, une injection continue de 0,1 à 0,2 µg/kg/h.
- 25 6. L-triiodothyronine pour une utilisation selon les revendications 3 à 5, dans laquelle les patients reçoivent au total 350 à 600 µg de T3 sur environ 48 heures.